

L'an deux mille vingt-trois, le 31 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
 Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Alexandre MARSAT ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Ludovic ARMOËT ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Madame Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | **Bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2022**

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Bilan des Acquisitions et des Cessions opérées sur la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention, doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil Municipal.

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS					
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années
TOTAL GENERAL			695 235,81	0	
Acquisitions à titre onéreux			695 235,81	0	
15/03/2022	Parcelle AY 180, 15, avenue Carnot	V7384	278 014,26	0	0
12/07/2022	Parcelle AY181 11-13, avenue Carnot	V7511	235 000,00	0	0
01/08/2022	VEFA VISION'R ISA, allée St Romain	V7518	182 221,55		

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS						
Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Cessions à titre onéreux						
21/11/2022	parcelle AY544 7 rue Marc Nouaux	21 200,00	0	21 200,00	1,00	21 199,00

Ceci étant exposé,

Vu, l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du Bilan des Acquisitions et des Cessions opérées en 2022 sur la commune de Cenon par celle-ci.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230531-2023-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

Publication : 07/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.